



Conseil central
de
Québec-Chaudière-Appalaches

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Abolition des agences de la santé et la fusion des établissements régionaux La CSN et le ROC 03 demandent au ministre de retirer son projet de loi

Québec, le 27 novembre 2014 – Devant la sourde oreille du ministre de la Santé et des Services sociaux et les nombreuses problématiques soulevées par les intervenants en commission parlementaire, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) et le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03) exigent le retrait du projet de loi 10.

Pour nous, il est évident qu'un changement de structures de cette ampleur ne créera que des obstacles supplémentaires à la bonification de l'accès à un médecin de famille ainsi qu'aux services sociaux et soins de première ligne. « Le ministre Barrette fait fausse route et a clairement un agenda caché. À nos yeux, il est évident que son projet de loi a comme véritable objectif de s'accaparer l'ensemble des pouvoirs de gestion du réseau au détriment d'une gestion régionale et locale », déplore Mme Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Par cette restructuration mammoth, le gouvernement cherche à nous faire croire que le projet de loi 10 augmentera l'accessibilité et la qualité des soins et des services sociaux de notre réseau public. « C'est totalement faux. Les prochaines années ne serviront qu'à réorganiser l'ensemble du réseau au détriment des services directs à la population. Le risque est grand que le gouvernement fasse pression sur les organismes communautaires afin qu'ils dispensent, à rabais, les services publics coupés », dénonce Mme Vicky Brazeau, directrice du ROC 03.

À la lecture de son projet de loi, doit-on comprendre que le ministre Barrette désavoue la réforme pas si lointaine de son prédécesseur, M. Couillard? Clairement, les changements qu'avait proposés ce dernier n'ont jamais été bénéfiques pour les Québécois et Québécoises. À preuve, la majorité des listes d'attente des différents services de notre système de santé continuent d'augmenter. « Même des organismes communautaires autonomes, qui sont une alternative aux soins offerts dans le réseau, ont vu le phénomène de la liste d'attente apparaître ces dernières années », rappelle Mme Brazeau.

Une consultation populaire est nécessaire

De toute évidence, nombreux seront ceux et celles qui subiront les dommages collatéraux de ces changements. En effet, en plus des travailleurs et travailleuses du domaine de la santé et des services sociaux, c'est aussi l'ensemble de la population qui risque de voir son accès aux services publics diminués. « Si le gouvernement croit toujours nécessaire une réforme de cette ampleur, nous demandons un référendum sur la question d'autant de plus, qu'il en a jamais parlé, de près ou de loin, lors de la campagne électorale. S'il désire démanteler nos services de santé et de services sociaux, il doit, minimalement, respecter les règles démocratiques et consulter l'ensemble des citoyens et citoyennes », réclame Mme Gingras.

À propos du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches

Fondé en 1918, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches regroupe les syndicats CSN sur le territoire de la capitale nationale et de la région Chaudière-Appalaches. Il représente 240 syndicats et plus de 45 000 membres dans tous les secteurs d'activité.

À propos du ROC 03

Regroupement sans but lucratif qui représente près de 200 organismes communautaires œuvrant principalement en santé et services sociaux de la région de Québec. Différents buts et objectifs lui reviennent, dont la défense et la promotion des intérêts des organismes communautaires autonomes, populaires et bénévoles, ainsi que des populations qu'ils desservent.

-30-

Informations : Alexandre Bougie
Responsable des communications
communications@roc03.com
Bureau : 418.524.7111
Cellulaire : 418.561.1002